



Texte de la Commission Administrative Académique du SNES-FSU de Bordeaux Vendredi 13 mars 2026

Rassembler nos collègues autour de la défense de nos métiers, nos conditions de travail, des services publics, obtenir des avancées individuelles et collectives pour l'ensemble des personnels, gagner un changement de cap budgétaire, c'est ce qui doit plus que jamais guider le SNES-FSU, syndicat de métier et de transformation sociale, face aux échéances des prochaines élections professionnelles et des élections présidentielles de 2027.

Préparation de rentrée : lutter contre l'austérité, pour les conditions de travail et d'enseignement

Avec 131 retraits de moyens d'enseignement, notre académie paie un lourd tribut. La situation est très problématique en Dordogne. Avec 28 ETP supprimés, 10 mesures de cartes scolaires sur notre champ de syndicalisation sans garantie d'une affectation sur poste, des compléments de service impossibles à mettre en œuvre, le désarroi et la colère sont grands. Pourtant, seul le lycée Maine de Biran, très touché par la baisse des moyens, s'est fortement mobilisé à la rentrée des congés d'hiver avec trois jours de grève majoritaire parvenant à sauver un poste et à éviter un complément de service. La dégradation des conditions de travail et d'enseignement sera cependant perceptible à la rentrée, avec moins d'heures assurées en groupes face à un public d'élèves souvent en difficulté.

En Lot-et-Garonne, ce sont surtout des postes vacants qui sont supprimés, à la hauteur des 27 retraits de moyens d'enseignement fléchés par le Rectorat, dans les Landes le solde est de 13 postes supprimés contre 21 qui étaient fléchés. En Gironde, le solde fait état de 10 suppressions de postes. Ainsi, selon les situations des départements, les DSDEN ont opéré les retraits de moyens de façon différente et l'impact immédiat sur les personnels n'est pas le même. La baisse des dotations horaires a aussi un impact sur les collègues titulaires en zone de remplacement, réduisant le volume et le nombre de BMP là où elle ne supprime pas de postes. Les MCS risquent également de faire grossir le nombre de TZR, amenant à une situation avec très peu d'offre et beaucoup de demande, et laissant les TZR sans affectation dans leurs établissements de rattachement, astreint·es à un travail de figuration, bien loin des raisons pour lesquels iels sont entré·es dans la profession.

Quant aux contractuel·les certain·es risquent d'être remercié·es faute de support d'affectation. Les effets pervers de l'augmentation du volume d'HSA en proportion des heures postes continuent de se faire sentir dans les établissements et beaucoup de collègues se laissent imposer les heures de réduction de service comme une troisième HSA qu'iels ne pourraient pas refuser.

Dans tous les départements de l'académie des mobilisations intersyndicales ont été initiées (appel à la grève et à manifestation), notamment à l'occasion des CSASD pour tenter de fédérer les luttes locales. Des rassemblements ont déjà eu lieu en Gironde, en Lot-et-Garonne, dans les Pyrénées-Atlantique, en Dordogne et des boycotts des instances sont organisés pour mettre en lumière les conditions dégradées de la rentrée 2026. Malgré la complexité d'une mobilisation sur le mot d'ordre de la préparation de rentrée du fait des différences entre établissements, entre départements et entre académies, le SNES-FSU doit prendre ses responsabilités et exposer les enjeux aux collègues qui ne se sentent pas immédiatement concernés. Ce travail de conviction se fait le plus possible en lien avec le premier degré, durement impacté aussi par des suppressions de postes, et avec les fédérations de parents d'élèves, en particulier la FCPE. Une semaine nationale de mobilisation, en intersyndicale, avec le point d'orgue d'une journée de grève, doit avoir lieu avant le début des vacances zonées, sur une plateforme moyens/conditions de travail/salaires -budget 2026 et 2027. A défaut, la section académique proposera une journée de grève et de manifestation aux autres organisations syndicales le 24 mars, jour du CSAA.

Dans les vies scolaires, le manque de moyens se fait aussi cruellement sentir. Deux postes de CPE sont créés dans l'académie à la rentrée, deux postes provisoires du plan mixité sociale et scolaire sont pérennisés et le reste relève de la gestion de postes mis en réserve, postes provisoires, blocages au mouvement pour suppression en cas de vacances. 11 établissements fonctionnent avec un-e seul-e CPE pour plus de 700 élèves ! 19 établissements ont un déficit d'AED supérieur à 1,5 ETP ! Alors qu'aucun-e AED supplémentaire n'est prévu-e au niveau national, l'ouverture d'un nouveau collège et des montées en charge d'établissements sont assumées par des moyens mis en réserve sur le plan pour la tranquillité scolaire et par des retraits de moyens au prétexte de la baisse démographique. Ainsi, les conditions de travail des personnels et celles d'accueil des élèves, de même que le climat scolaire continueront à se dégrader sensiblement.

Les CPE et AED doivent donc être pleinement associés aux mobilisations de préparation de rentrée. Après la publication d'un second bulletin académique, le secteur organise le second stage annuel sur la thématique de la gestion de l'équipe de vie scolaire.

Aucune création de poste n'est actuellement prévue pour les PsyEn alors que leurs missions se multiplient, que leurs conditions de travail sont de plus en plus précaires (état des locaux, manque d'outils, frais de déplacement, non remplacement). Après la publication d'un bulletin spécifique, le secteur propose un stage le 30 avril pour faire le point avec la profession.

Dans cette période complexe, le secteur emploi de la section académique conseillera les collègues dans leur demande de mutation intra. Cet accompagnement revêt une importance fondamentale pour nos collègues alors que les mesures de carte scolaire sont nombreuses. C'est aussi un vecteur important de syndicalisation.

Entrée dans le métier

La section académique était présente comme tous les ans devant les lieux de passation des concours pour informer les candidat·es. La réforme engagée par le ministère face à la crise de recrutement fait le choix de réduire le niveau universitaire exigé pour se présenter aux concours plutôt que d'engager une vraie revalorisation du métier et de la formation. En conséquence deux sessions cohabitent cette année, à bac +3 et bac +5, et le nombre de postes offerts au concours et de candidat·es s'en trouvent

artificiellement gonflés. La pénurie reste malheureusement systémique. Pire : le principal critère d'affectation pour les deux années de formation est désormais le rang d'arrivée au concours et le SNES-FSU a dû se battre et continue de défendre que les critères médicaux ou familiaux ainsi que l'expérience dans la fonction publique soient intégrés. Opposée à cette vision méritocratique de la fonction publique, la section académique continuera de soutenir les candidat·es aux concours et les stagiaires pour faire appliquer leurs droits et améliorer les conditions d'entrée dans le métier. Le SNES-FSU interpellera la DPE pour savoir comment le rectorat compte affecter les stagiaires issus du nouveau concours bac+3 s'ils n'ont pas de barème calculé par le ministère. Quelle articulation avec les stagiaires des concours à bac+5 qui eux auront un barème ? Nous devons convaincre le rectorat que la meilleure façon d'affecter localement les fonctionnaires-stagiaires en juillet serait qu'ils et elles aient toutes et tous un barème.

Afin de conseiller au mieux les lauréat·es des concours fin juin et début juillet, les SNES-FSU interpellera à nouveau le rectorat cette année pour avoir la liste des supports stagiaires prévus pour la rentrée 2026. C'est une inquiétude légitime de la part des lauréat·es de concours et un levier important de prise de contacts et de syndicalisation de ces futurs collègues.

Le SNES-FSU doit également continuer à dénoncer une formation disciplinaire au rabais, les risques que ce concours à bac +3 fait peser sur le statut, sur la capacité à être pleinement conceptrice et concepteur de son métier. Le combat n'est pas terminé, il nous faut lutter contre la caporalisation sous-jacente à cette réforme.

Carrières, rémunérations

Le déclassement salarial de nos professions, la faiblesse des rémunérations comparées aux autres corps de la fonction publique d'état doivent continuer à être mis en évidence, de même que les inégalités entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, nos collègues attendent beaucoup des promotions et les rendez-vous de carrière revêtent pour elles et eux une importance particulière pour les perspectives d'amélioration de la rémunération mais aussi du fait de la reconnaissance dont iels manquent cruellement. Avec un libéralisme qui a désormais marqué profondément nos professions, notre mandat « toutes et tous agrégé·es » doit être explicité et popularisé pour susciter l'adhésion. A tous les niveaux du SNES-FSU, nous devons continuer à exiger une revalorisation sans condition des salaires et des carrières, à dénoncer le « mérite », à porter avec force nos mandats sur la nécessité de promouvoir prioritairement les collègues proches de la retraite, sur l'égalité professionnelle, sur l'évolution du ratio pro/pro pour faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour toutes et tous. Inlassablement, nous demandons l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique pour les opérations de carrière comme pour celles de mobilité.

Personnels contractuels

Le SNES-FSU doit aussi être au plus près des différents personnels contractuels

Au sujet des contractuel·les enseignant·es, CPE, PsyEn, le groupe de travail du 24 février a abordé les modalités d'affectation à la rentrée. L'administration a opposé une fin de non-recevoir à un barème et favorise des critères liés à l'ancienneté, à la situation familiale et à la santé des agent·es, sur un

principe d'individualisation de traitement des demandes une fois les vœux formulés et non un principe d'équité. Les grilles de rémunération n'ont pas été revues depuis 2023 et la CAA de Bordeaux se mandate pour la proposition aux autres organisations syndicales d'un groupe de travail à ce sujet. Enfin, le CAFC 2026 met en évidence que le volume de formation dispensé aux contractuel·les enseignant·es du second degré était fortement en baisse en 2024-2025. Du fait de l'absence d'un séminaire préalable à la prise de poste tel qu'organisé en juillet 2023 le volume horaire a baissé de 53% et l'objectif cible des 12h de formation annuelle n'était pas atteint. La section académique a insisté sur l'importance de la formation préalable à la prise de poste.

La CAA de Bordeaux alerte sur la campagne de cdisation des AED. Le secteur académique AED a eu écho de personnels de direction qui renvoient les AED cdisables vers d'autres établissements. Il craint une explosion des demandes d'accompagnement et de nombreux refus en fin d'année scolaire du fait de la réservation d'une part d'emploi aux étudiant·es. La section académique s'interroge sur les modalités d'accompagnement de ces AED, sur l'opportunité pour elles et eux de saisir le tribunal administratif. Elle est dans l'attente d'une stratégie nationale sur ce sujet de la cdisation. Le GT sur la grille de rémunération a été ajourné sine die. Le SNES-FSU doit imposer la mise en œuvre de cette grille et obtenir l'ouverture de discussions sur l'amélioration des conditions de travail et d'emploi, conformément à ses mandats.

On le voit, les restrictions budgétaires pèsent sur les contractuel·les qu'il faut parvenir à associer aussi à nos luttes.

Quant aux AESH, le déploiement des PAS à marche forcée à la rentrée prochaine avec 59 ouvertures fait craindre le pire et la poursuite de l'émiettement de leurs missions dans les classes, entre des élèves notifié·es par la MDPH et d'autres qui ne sont par porteur·ses de handicap mais auquel·les on leur demande d'apporter de l'aide. Les AESH souffrent d'un salaire indigne, de mauvaises conditions de travail, d'une formation insuffisante, d'une absence de reconnaissance. Le combat pour l'obtention d'un statut ne doit pas se limiter aux seul·es AESH mais fédérer l'ensemble des personnels, toutes et tous concerné·es par l'amélioration des conditions d'inclusion qui serait permise par le statut. A ce titre, une réflexion doit être engagée sur une journée de revendication pour l'inclusion qui rassemble toute la communauté éducative, avec la création d'un statut de catégorie B pour les AESH comme principale revendication.

En plus de maintenir les AESH dans une précarité inadmissible, l'Etat traîne clairement des pieds dans le versement rétroactif de la prime REP/REP+ dont AED et AESH avaient été injustement exclu·es de 2015 à 2023. Obtenir le versement dû devient un vrai parcours d'obstacles, avec comme dernier piège en date des protocoles dits transactionnels qui sont en fait parfaitement inéquitables. Le Rectorat de Bordeaux propose dans ces protocoles la stricte somme due aux agents pour 2021 et 2022, en échange de quoi les collègues s'engageraient à ne plus porter aucun recours, se privant ainsi de la possibilité de réclamer les années 2015 à 2020, et sans autres informations de l'administration. La section académique dénonce cette pratique trompeuse et écrira au Recteur pour exiger le versement immédiat des sommes dues pour 2021 et 2022, et la proposition de protocoles transactionnels équitables pour les années antérieures. Elle demande à la section nationale de dénoncer également ces pratiques auprès du ministère.

La question des conditions de travail, des relations avec les directions, d'un néo-management plus ou moins brutal, des prérogatives des CA bafouées, sont premières dans les difficultés rencontrées par

l'ensemble des personnels des EPLE. L'information sur les droits reste un enjeu majeur de notre syndicalisme.

Retraité·es

Les mesures d'austérité qui frappaient les retraité·es dans les projets de budgets 2026, ont été abandonnées (gel des pensions, augmentation de la CSG, suppression de l'abattement fiscal de 10 %, doublement des franchises médicales).

Mais elles ont déjà été évoquées pour le budget 2027 ! Les journées nationales spécifiques aux retraité·es rendant visibles les revendications, (comme le 6 novembre 2025), avec rassemblements, conférences de presse, lettres aux parlementaires et motions en Préfecture doivent se poursuivre .Le SNES-FSU, avec le G9, continue à revendiquer le rattrapage des pertes subies depuis 2017 (presque 10 % de pouvoir d'achat), l'indexation des pensions sur les salaires, ainsi que l'amélioration de l'accès aux soins, point particulièrement important quand on vieillit : un ONDAM à la hauteur des besoins du Service Public de la Santé est nécessaire et une réelle politique de Santé Publique pour lutter contre les déserts médicaux.

La volonté de décentraliser les ARS et d'affecter une part de la CSG aux départements, renforce la stratégie du gouvernement de désengagement de la Sécurité Sociale accentuera les inégalités territoriales.

Un tout récent décret augmente de 15 à 33 % les forfaits journée hospitalier et urgences et introduit une participation forfaitaire du patient pour les soins lourds et coûteux ! Les tarifs des complémentaires flambent depuis 3 ans et vont exploser pour les retraité·es avec la mise en œuvre de la réforme de la PSC, qui rompt toute solidarité intergénérationnelle entre actif·ves et retraité·es, obligeant les retraité·es à financer entre eux le coût de leurs soins. La surtaxe de 2 % imposée par l'État aux complémentaires sera à coup sûr répercutée sur les adhérent·es ! Il y a donc urgence pour les retraité·es à ce que, mettant en œuvre notre mandat revendicatif, nous obtenions tous ensemble le remboursement des soins prescrits à 100 % par la Sécurité Sociale ! Car dans un horizon proche, beaucoup devront renoncer à leur complémentaire faute de pouvoir la financer.

Concernant l'accompagnement de la perte d'autonomie, à domicile ou en EHPAD, l'effort financier prévu en 2026, très insuffisant, ne permettra pas d'atteindre l'objectif fixé de créer 50000 postes de professionnel·les d'ici 2030, ce qui préfigure une ouverture encore plus grande au secteur marchand et un risque d'abandon d'une partie de la population.

Pour toutes ces raisons, dans le cadre national de notre G9, de nouvelles actions des retraité·es pour l'accès aux soins et la reconquête de la Sécurité Sociale (sans oublier le pouvoir d'achat) sont prévues la semaine du 30 mars au 4 avril, avec un temps fort le 2 avril, jour d'une demande d'audience au premier ministre. Le SNES-FSU appelle les actif·ves à les rejoindre, car ces revendications les concernent aussi de près.

PSC, droits en santé et familiaux

L'ouverture de la souscription au contrat collectif de la prévoyance PSC a commencé le 2 mars. Malgré notre opposition au projet PSC, la section académique a rappelé aux collègues l'importance de la prévoyance dans le maintien du traitement face à des aléas de la vie et celle du contrat collectif. La vigilance du SNES-FSU face à la communication de l'opérateur doit se poursuivre.

Le budget 2026 est marqué par des mesures d'austérité sur les droits en santé et familiaux qui fragilisent les acquis sociaux : la majoration des allocations familiales, attribuée aux familles dès les 14 ans de l'enfant a été repoussée à 18 ans, une perte entre 15 et 78 euros mensuels pour les familles pendant 4 ans. Dans le cadre du projet de réforme sur les ASA dans la fonction publique, le gouvernement souhaite réduire à 3 jours (contre 6 actuellement) les ASA pour garde d'enfants malades entre 12 et 15 ans, au prétexte de leur autonomie à cet âge. Pour les femmes, le sujet du congé menstruel n'avance pas. Au contraire, des collectivités territoriales sont sommées de mettre fin à leurs expérimentations par des décisions de justice. Le recours au CMO grève les rémunérations du fait du jour de carence et des 90% du maintien du traitement.

Le SNES-FSU s'oppose à toute nouvelle réduction des droits en santé et familiaux, poursuit son combat pour obtenir de nouveaux droits pour l'ensemble des personnels. Avec la FSU, la section académique participera au carrefour santé social, organisé avec l'employeur, sur la thématique de l'usure professionnelle, avec un focus sur la santé des femmes. La dégradation des conditions de travail, le recul progressif de l'âge de départ à la retraite, ont un effet délétère sur la santé des personnels et notre organisation doit être aux avant-postes pour défendre les intérêts collectifs des professions qu'elle représente.

Situation internationale et nationale

La situation internationale est plus inquiétante de jour en jour. La guerre engagée par les Etats-Unis d'Amérique et Israël contre l'Iran et également au Liban bafoue une nouvelle fois le droit international et a franchi un pas supplémentaire dans la brutalisation du monde. Les pays européens se limitent à condamner les attaques sur leurs alliés sans condamner le principe même d'une guerre présentée comme préventive dans une rhétorique trumpienne toujours excessive et fluctuante. Le SNES-FSU s'oppose à la participation de la France à ce conflit et rappelle ses mandats pour la paix.

En France, les affrontements qui ont causé à Lyon la mort d'un jeune néo-fasciste ont été un prétexte pour poursuivre la diabolisation des organisations progressistes. La victoire du RN aux prochaines élections est trop souvent présentée comme inéluctable ce qui démobilise les forces de gauche, déjà désunies et le mouvement social. En tant qu'organisation syndicale majoritaire, il appartient au SNES-FSU de continuer son travail de conviction auprès de la profession : défendre l'école et le service public d'éducation, c'est lutter contre les inégalités qui génèrent de la rancœur et donc lutter, dans notre champ, contre l'extrême droite qui fait de plus en plus fréquemment irruption dans les établissements scolaires à différents niveaux. Notre syndicat se tient aux côtés des collègues, victimes d'attaques ou confronté·es aux discours racistes, extrémistes, masculinistes, parfois tenus par des élèves et des familles.

Les manifestations du 8 mars, organisées dans tous les départements de l'académie avec le soutien du SNES et de la FSU, se sont inscrites dans la défense des droits des femmes, de l'égalité, que la section académique met en avant tout au long de l'année, ainsi que dans cette lutte contre les idées de l'extrême droite. Elles ont montré la capacité d'animation de la FSU dans certains cortèges et ont réuni davantage de participant·es que les années précédentes avec une forte mobilisation de la jeunesse.

Action

La section académique soutient les journées de grève et de mobilisation départementales dans le cadre de la lutte contre les suppressions de postes.

Elle appelle à une semaine nationale de mobilisation, en intersyndicale, avec le point d'orgue d'une journée de grève, qui doit avoir lieu avant le début des vacances zonées, sur une plateforme moyens/conditions de travail/salaires -budget 2026 et 2027. A défaut, la section académique proposera une journée de grève et de manifestation aux autres organisations syndicales le 24 mars, jour du CSAA.

Appelle à participer aux marches des solidarités organisées dans l'académie les 14 et 21 mars.

Appelle à soutenir les actions des retraité-es dans la semaine du 30 mars au 4 avril, en particulier lors de la journée du 2 avril.

Mobilise ses militant-es pour conseiller les collègues dans toutes les opérations du mouvement intra dans le cadre particulièrement anxiogène de nombreuses suppressions de postes pour la rentrée 2026.

Poursuit l'accompagnement des AESH et des AED qui demandent le versement rétroactif de la prime REP/REP+

Poursuit sa campagne d'HIS dans les établissements pour faire connaître largement le SNES-FSU et ses mandats en préparation des élections professionnelles de décembre 2026.

La réalisation des objectifs du SNES ne pourra se faire que dans la stabilité, S2 et S3 restant en lien étroit avec le S4, c'est-à-dire le secrétariat général et le secrétariat national tels qu'ils ont émergé suite au dernier congrès. Des bouleversements aujourd'hui ne conduiraient qu'à l'affaiblissement de notre capacité à comprendre et à anticiper les attaques, sans pour autant mener à une hausse des adhésions ou de la participation à nos actions.

Texte adopté à l'unanimité des 26 présent-es.